

AVIS PUBLIC

Promulgation du règlement n° 1027-1

Avis public est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

QUE le règlement numéro 1027-1 modifiant le règlement numéro 1027 sur l'interdiction des plastiques non recyclables et de certains produits à usage unique a été adopté par le Conseil municipal le 10 mai 2022.

Le règlement numéro 1027-1 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villesadp.ca ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 11^e jour du mois de mai 2022.



Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N.
Greffière